



## **OPCO Mobilités**

### **Assemblée Générale constitutive - 19 MARS 2019**

L'association portant l'OPCO Mobilités a été constituée ce jour, lors de son assemblée générale constitutive suivie d'un conseil d'administration.

Les statuts ont été adoptés à l'unanimité.

Fort d'une adhésion de toutes les branches, ce sont donc au total 21 branches et la RATP qui constituent aujourd'hui cet OPCO, représentant 1,6 million de salariés et 210 000 entreprises. Près de 50 000 alternants bénéficieront de l'appui de ce dernier.

Le conseil d'administration a élu les différents membres de son bureau :

Collège des organisations professionnelles	Collège des organisations salariales
<ul style="list-style-type: none"><li>- Président- Jean Louis VINCENT - TLF</li><li>- Trésorier adjoint – Bernard GUYOT - CNPA</li><li>- Secrétaire – Claude FAUCHER – UTP Ferroviaire</li><li>- Membre – Valérie BONED – Entreprises du Voyage</li><li>- Membre – Claude LEOPOLD - RATP</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Vice-Président – Bertrand MAZEAU- FO Métallurgie</li><li>- Trésorier – Stanislas BAUGE – FNST CGT</li><li>- Secrétaire adjoint- Jean Marc DUBAU- FGTE CFDT</li><li>- Membre – Maxime DUMONT – FGT CFTC</li><li>- Membre – Stéphane RIVIERE – CFE CGC Métallurgie</li></ul>

Patrice OMNES, actuel Délégué général de l'ANFA et qui assurait les fonctions de préfigurateur, a été désigné en qualité de Directeur général.

L'OPCO Mobilités se fixe comme ambition de contribuer à structurer l'emploi et les compétences des métiers de la mobilité des personnes et des marchandises, s'inscrivant pleinement dans les enjeux des transitions numériques, énergétiques et écologiques.

L'OPCO Mobilités a totalement intégré dans sa constitution, ses objectifs et son fonctionnement les changements majeurs liés à la réforme, notamment la priorité donnée à l'alternance et aux entreprises de moins de 50 salariés. Il veillera également à assurer une présence territoriale forte.

Les prochains mois seront dédiés à la mise en place opérationnelle de ce nouvel opérateur de compétences. Dans une première phase l'OPCO Mobilités proposera aux OPCA préexistants une convention de mandat permettant à ces derniers d'assurer une continuité de services.